Engagement et exercice des droits de vote – Rapport 2022

Contexte

En tant qu'acteur de premier plan sur le marché, AG - avec ses produits, ses services et ses investissements - joue un rôle important dans la société belge et souhaite contribuer à une économie plus durable.

Avec un total d'actifs sous gestion de 69,5 milliards d'euros à la fin de l'année 2022, AG est également le premier investisseur institutionnel belge.

En tant qu'investisseur défensif à long terme, AG gère ses actifs de manière responsable et durable afin de générer un rendement stable à long terme pour ses différentes parties prenantes, d'atténuer les risques et de contribuer à la transition vers une économie plus durable.

Par conséquent, AG prend en compte à tout moment les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (les facteurs dits ESG) lorsqu'elle prend des décisions en matière d'investissement. AG estime que les facteurs ESG sont des paramètres clés de la performance des investissements, tant du point de vue du rendement que du risque.

En termes de gestion de ses investissements, AG applique une vision à long terme basée sur la prudence, la responsabilité et la durabilité.

> **Wim Vermeir, CIO d'AG** : « *Dans le cadre de notre plan stratégique Impact24, AG s'est engagée à atteindre la neutralité carbone pour son portefeuille d'investissement d'ici 2050 au plus tard. Nous avons également défini une trajectoire intermédiaire visant à réduire de 50 % l'intensité carbone des entités de notre portefeuille d'investissement d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif et avoir un impact concret, nous poursuivrons et étendrons nos activités d'engagement direct et indirect avec les entreprises, par l'intermédiaire de nos gestionnaires d'actifs externes et d'initiatives d'engagement collectif.* »

Actuellement, l'approche d'AG en matière d'investissement durable et responsable repose sur trois piliers :

- L'**exclusion** d'activités controversées
- L'**intégration** de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement
- L'exercice du **droit de vote** et l'**engagement** avec les entreprises

L'engagement et l'exercice du droit de vote jouent un rôle essentiel dans le contexte de l'investissement durable. L'objectif est d'accélérer la réalisation des objectifs de développement durable des entreprises et d'obtenir des résultats significatifs sur le plan social et environnemental.

L'engagement favorise un dialogue constructif et une collaboration entre les investisseurs et les entreprises dans lesquelles ils investissent. En participant aux assemblées d'actionnaires, en votant par procuration, en s'engageant directement ou indirectement auprès des entreprises, les investisseurs peuvent avoir une influence positive sur la prise de décision et inciter les entreprises à agir en faveur d'objectifs durables. Grâce à un engagement responsable, ils peuvent avoir un impact réel.

Pour plus d'informations sur les politiques d'engagement et d'exercice des droits de vote d'AG, vous pouvez consulter les politiques spécifiques disponibles sur son site internet. AG s'attend à ce que ces politiques évoluent avec le temps, en même temps que sa stratégie ESG et les initiatives en cours de l'UE, telles que définies dans le plan d'action de l'UE sur le financement d'une croissance durable.

Ce rapport annuel décrit la mise en œuvre des politiques en matière d'engagement et d'exercice des droits de vote d'AG pour l'année 2022.

Engagement

Les principaux objectifs de l'engagement d'AG sont les suivants:

- Demander plus de transparence aux entreprises afin de mieux comprendre leurs activités et notamment leur exposition aux risques et opportunités ESG.
- Influencer le comportement des entreprises afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de gestion et de reportage de l'ESG.
- S'attaquer aux problèmes sociétaux et/ou environnementaux tels que le changement climatique.

Un exercice responsable du droit de vote et un engagement actif encouragent les entreprises à allouer suffisamment de ressources pour effectuer les transitions nécessaires à la construction d'un avenir plus durable et plus équitable.

En poursuivant son engagement, AG entend également améliorer le profil ESG des entreprises dans lesquelles elle investit, afin d'atteindre ses objectifs d'investissement à long terme.

L'engagement peut prendre la forme d'un engagement direct ou d'un engagement collaboratif avec d'autres investisseurs institutionnels.

Au 31 décembre 2022, un total de **29,6 %** du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne pour le compte général d'AG était soumis à ces formes d'engagement.

SBT = Science Based Target
CDP = Carbon Disclosure Project

1. Engagement direct

Au cours de l'année 2022, AG a commencé à s'engager directement auprès de quatre entreprises belges dans lesquelles elle avait une exposition importante : une entreprise de distribution d'électricité, une société immobilière, une société de contrôle environnemental et une entreprise active dans le secteur des boissons. L'accent était placé sur la publication de davantage de données relatives aux aspects ESG.
Fin 2022, AG était engagée directement avec 10 entreprises représentant près de 4,6 % du portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne. A une exception près, toutes ces entreprises sont belges.
Notre engagement direct est réparti dans différents secteurs (sur base de la valeur de marché) :

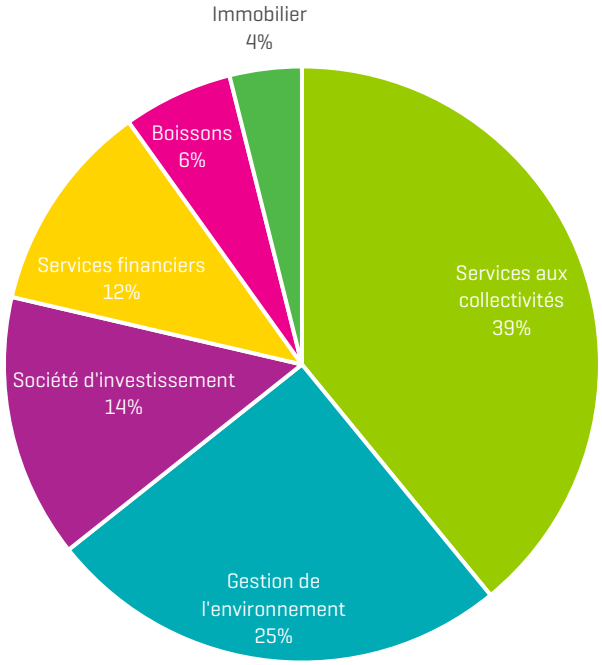

Depuis le lancement de nos activités d'engagement direct, nous avons constaté que ces entreprises ont réalisé des progrès à différents niveaux. En voici quelques exemples :

- Changement de structure avec nomination d'un gestionnaire dédié à l'ESG
- Création d'une section spécifiquement consacrée à la durabilité sur leur site web
- Développement et mise en œuvre de nouvelles politiques ESG
- Publication de leur premier rapport de durabilité
- Mise en place d'un Cadre de financement pour des activités dites « vertes »
- Surveillance des aspects ESG au niveau du Conseil d'administration

2. Engagement institutionnel collaboratif

L'engagement collaboratif a lieu lorsque plusieurs investisseurs regroupent leurs ressources et unissent leurs efforts pour aborder les mêmes sujets ESG. Grâce à cette approche, les investisseurs augmentent l'influence qu'ils peuvent exercer sur une entreprise.

En 2020, AG a rejoint Climate Action 100+, une initiative mise en place par des investisseurs et qui incite les plus grands émetteurs de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires en matière de changement climatique afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris de 2015. AG soutient l'engagement réalisé par Climate Action 100+ auprès des 166 entreprises sélectionnées, qui représentent plus de 80 % des émissions industrielles de gaz à effet de serre. 75 % des entreprises ont des engagements net zéro et 92 % d'entre elles ont mis en place une supervision des sujets ESG par leur Conseil d'administration. En 2022, 47 émetteurs (12 %) de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne, étaient investis dans des entreprises ciblées par Climate Action 100+. Sur ces 47 émetteurs, 43 (91 %) ont déjà pris un engagement net zéro.

En 2021, AG est devenue signataire du CDP (Carbon Disclosure Project). Le système de reporting global du CDP permet aux investisseurs de disposer de données fiables et comparables qu'ils peuvent utiliser pour s'engager auprès d'entreprises concernant leur impact sur l'environnement. Le CDP mène des initiatives d'engagement telles que la Campagne « Non disclosure » et la Campagne « SBT - Science-Based Targets » afin de stimuler les actions en faveur de l'environnement.

En 2022, AG a adhéré à la campagne Science-Based Target (SBT) du CDP qui vise à créer un cercle vertueux entre les investisseurs et les entreprises, afin d'inciter les entreprises à fort impact à fixer des objectifs SBT et d'accélérer la décarbonisation de l'économie réelle. 24 % des entreprises ciblées ont déclaré qu'elles prévoyaient de mettre en place des objectifs SBT au cours des deux prochaines années. 103 entreprises de notre portefeuille étaient concernées par cette campagne, ce qui représente 14,9 % de notre portefeuille d'actions et d'obligations d'entreprises géré en interne. À l'issue de la campagne, 34 entreprises (33 %) ont indiqué qu'elles prévoyaient de fixer des objectifs SBT au cours des deux prochaines années.

3. Engagement par le biais de gestionnaires d'actifs externes

Pour ses activités en unités de compte, AG adopte une approche de multi-management et, à ce titre, confie la gestion de ses actifs à différents gestionnaires externes. AG privilégie les gestionnaires d'actifs qui ont signé les Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies et qui intègrent l'actionnariat actif dans leur processus d'investissement. Dans le cadre de leurs mandats, pour les actifs qu'ils gèrent pour le compte d'AG, les gestionnaires d'actifs externes sont encouragés à s'engager auprès des entreprises en utilisant leur propre politique d'engagement. Par l'intermédiaire de ses gestionnaires, AG a mené plusieurs activités d'engagement avec des conseils d'administration et des membres de la direction de différentes entreprises au cours de la période de 12 mois se terminant le 30 décembre 2022.

Les activités d'engagement portaient sur un large spectre de thématiques : efficacité énergétique, diversité, inclusion, équité salariale, mais aussi rémunération des cadres, diversité des conseils d'administration…

Environnement :

- La question du changement climatique et de la réduction des émissions était au cœur de l'évaluation des progrès réalisés par les entreprises et les organisations en vue d'atteindre l'objectif net zéro. AG a contacté non seulement des compagnies pétrolières et gazières pour comprendre comment elles abordent la transition énergétique et les défis posés par les nouvelles technologies, mais aussi le secteur bancaire pour ce qui est du financement des combustibles fossiles, et des producteurs de semi-conducteurs se sont engagés à passer à un objectif net zéro.
- Certaines activités d'engagement spécifiques ont été menées sur les risques de déforestation et de conversion des terres, encourageant les entreprises à s'engager à stopper la déforestation et à protéger et régénérer des hectares de terre et de mer.

Social :

- Les thèmes de la crise du coût de la vie et du travail forcé dans la chaîne d'approvisionnement ont également été abordés afin de comprendre comment les entreprises gèrent ces questions dans des secteurs où les travailleurs sont plus vulnérables en raison de salaires plus bas et d'une rotation du personnel supérieure à la moyenne.

Gouvernance :

- La transparence des rémunérations et du salaire des dirigeants, la diversité du conseil d'administration et l'approbation des auditeurs.

Exercice des droits de vote

En tant qu'investisseur institutionnel responsable et à long terme, AG est pleinement consciente du fait que ses clients lui confient la protection et la valorisation de leur épargne, ce qui exige une bonne gestion de sa part. AG joue un rôle actif - soit directement, soit par l'intermédiaire de gestionnaires d'actifs externes - pour surveiller et (le cas échéant) intervenir en tant qu'actionnaire sur les questions susceptibles d'affecter la valeur à long terme des entreprises bénéficiaires, y compris les questions liées aux aspects ESG/SRI.

En mettant en œuvre une politique en matière de droits de vote, AG s'assure que les droits de vote sont exercés de manière informée et cohérente.

Pour les actifs gérés en interne, AG exercera toujours ses droits d'actionnaire lorsqu'elle détient au moins 1 % du capital social d'une entreprise. Pour les participations représentant moins de 1 %, AG envisagera le vote au cas par cas.

Pour les fonds d'investissement gérés par des gestionnaires externes (ce qui est le cas pour les produits en unités de compte), AG n'impose pas d'appliquer sa politique de vote mais permet aux gestionnaires externes d'exercer les droits de vote conformément à leur propre politique de vote, politique qui inclut les meilleures pratiques ESG/SRI du marché. Les gestionnaires externes doivent rendre compte à AG de l'exercice des droits de vote.

L'exercice des droits de vote est considéré comme un complément aux activités d'engagement d'AG. Par l'intermédiaire de ses gestionnaires externes, AG a participé à plus de 1.100 assemblées annuelles et ordinaires en 2022, ce qui représente plus de 70 % des participations de l'entreprise. Des milliers de résolutions portant sur des questions de bonne gouvernance, mais aussi sur des questions sociales et environnementales, ont été soumises par la direction ou les actionnaires.

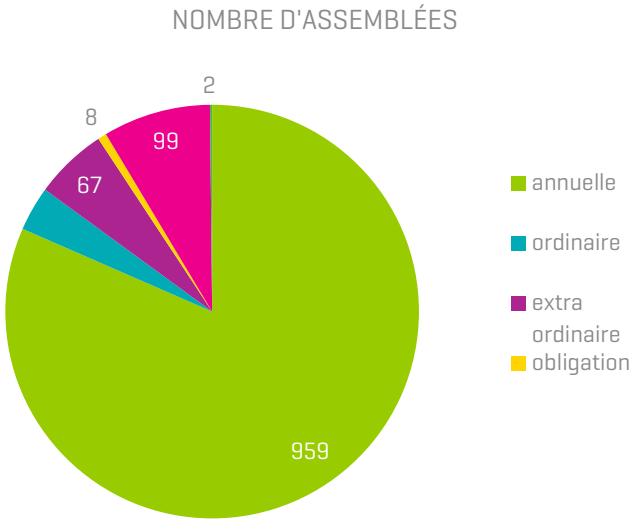

L'exercice des droits de vote était bien réparti entre les différents secteurs économiques, comme le montre le graphique ci-dessous :

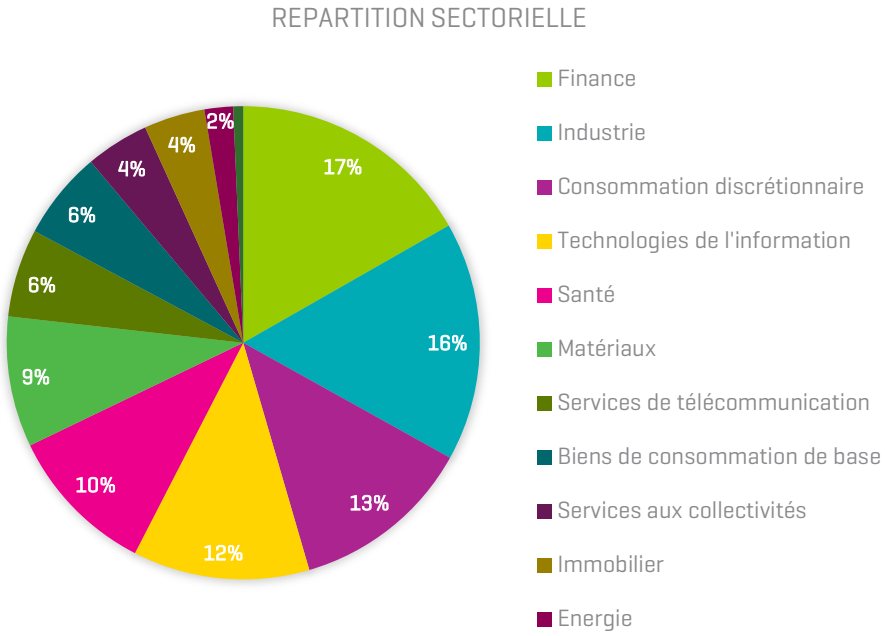

La grande majorité des votes exprimés, c'est-à-dire, 79 %, reflétaient celui de la direction. Les 21 % qui ne l'étaient pas portaient sur l'approbation des auditeurs, la politique de rémunération et l'élection des membres du conseil d'administration.

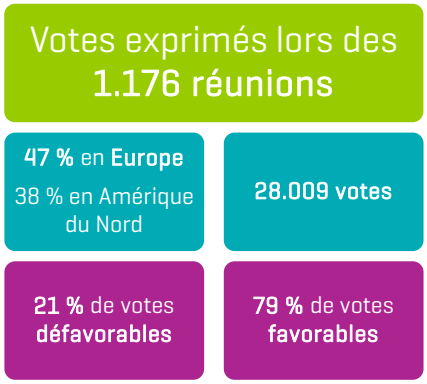
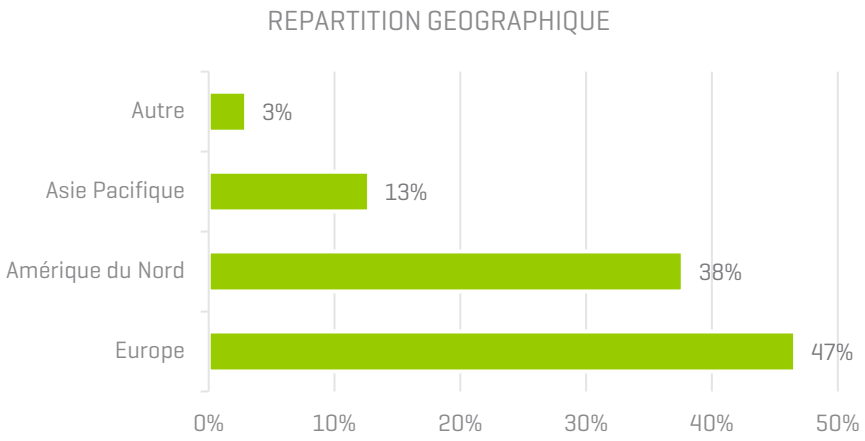
Les réunions par pays s'articulaient autour de deux zones géographiques principales : l'Europe et l'Amérique du Nord. 47 % des réunions se sont déroulées en Europe et 38 % en Amérique du Nord.